

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FÉVRIER 2026

Le Conseil Municipal avait été convoqué le 26 janvier l'an deux mille vingt six, le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué le 02 février.

L'an deux mille vingt six, le 02 février à 18heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick GILLES, Maire.

Présents : Mrs GILLES Pierrick, LESUEUR Philippe, LE GOFF Franck, PELLETIER Michel, Mmes GIRARD-PERRIER Emmanuelle, LATAPY-PUVILLAND Emmeline, VERGER-MULLER Laurie

Absents excusés : Mme BARBULÉE-COQUELIN Maryline

Nombre de présents au conseil municipal : 7

Nombre en exercice : 8

Nombre ayant pris part aux délibérations : 7

Madame GIRARD-PERRIER Emmanuelle est désignée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Travaux SIEGE 27 - Le Petit Mesnil
- Détermination des taux de promotion pour les avancements grade
- Délibération portant création d'un emploi permanent
- Divers

Monsieur le Maire explique que les délibérations concernant la détermination des taux de promotions pour les avancements de grade et celle portant création d'un emploi permanent sont annulées. Une saisine est en cours auprès du CDG 27 et qu'il faut attendre l'avis du CST avant de se prononcer. Ces deux délibérations seront donc mises à l'ordre du jour ultérieurement.

• Travaux SIEGE 27 - Le Petit Mesnil

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **21 167.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **14 583.00 €**

Ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil, après en avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,

Autorise l'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

• Divers

- Elections municipales 2026 : Monsieur le Maire rappelle que les élections municipales auront lieu le 15 et 22 mars 2026 et qu'il conviendra de tenir le bureau de vote. Les élus se sont répartis les créneaux horaires pour la tenue du bureau de vote.
- Sapin cour de la mairie: Monsieur Franck LE GOFF se propose pour retirer les guirlandes du sapin mardi 03 février après-midi. Monsieur Michel PELLETIER viendra l'aider.

Levée de séance à 18h50